

Appel de dossier

Résidence en Alsace, Grand Est, France

Ouvert aux artistes du Québec

Date limite : lundi 4 novembre

2019 à minuit (heure de Paris).

En collaboration avec Langage Plus, le Fonds Régional d'art contemporain d'Alsace (FRAC) lance un appel de dossiers aux artistes en arts visuels, médiatiques, sonores ou en art performatif du Québec désirant effectuer une résidence de deux mois en Alsace, au sein de la Région Grand Est, en France.

Un(e) artiste québécois(e) et un(e) artiste français(e) profitent annuellement d'une résidence de deux mois à Strasbourg et à Alma.

Tous ces centres étant ancrés dans des espaces géographiques, culturels, artistiques et sociaux similaires, cette résidence a pour objectif de permettre à des artistes de proposer une lecture artistique personnelle des enjeux qu'ils identifient à l'échelle d'un territoire. Il s'agit ici de favoriser par l'échange et un nouveau regard, des réflexions et des imaginaires complémentaires pour approcher et ressentir un territoire.

Le logement et l'atelier seront situés à Strasbourg mais dans le cadre de sa résidence, l'artiste sera invité(e) à se déplacer en Alsace ou plus largement dans le Grand Est pour découvrir des lieux partenaires et échanger avec les acteurs du territoire. **L'artiste sélectionné(e) sera accueilli(e) en Alsace du 13 janvier au 15 mars 2020.**

◆ Thématique de la résidence

Vague et précise, la notion de *territoire* n'a jamais cessé de questionner. Précis politiquement, balisé par des frontières identifiées et confirmé par la cartographie, le territoire n'en reste pas moins une étendue vague et floue au simple regard.

Où commence-t-il et où s'arrête-t-il ? Au-delà d'un tracé (physique, immatériel, symbolique, etc.) qui le détermine ? L'Homme, la Nature, l'Histoire ? Qui le peuple, qui le fait vivre, comment s'organise la vie sur ce dernier ?

Cette résidence fait le choix d'aborder la notion de « territoire » dans une définition résolument ouverte, associant des considérations issues de sphères de connaissances multiples (histoire, science, ethnologie, anthropologie, spiritualité, environnement, politique, industrie, tourisme, linguistique, etc.), tout en appuyant un questionnement sur les relations sociales, l'identité et le nomadisme.

◆ A qui s'adresse cette résidence ?

Ce programme privilégie les artistes au début de leur carrière*, ayant terminé leurs études, qui

développent une pratique artistique personnelle et qui souhaitent effectuer une résidence internationale accompagnée par une institution.

** Des aides financières peuvent être disponibles pour les artistes de moins de 35 ans.*

Ce programme tend à contribuer à la reconnaissance et à la professionnalisation d'artistes en leur proposant une expérience de recherche, de création, de diffusion et de promotion, mais également à la valorisation de territoires en tant qu'espace de rencontres. La résidence est aussi une occasion d'élargir son réseau de contacts et le rayonnement de sa pratique.

Une exposition de fin de résidence des deux artistes bénéficiaires en 2019-2020 sera organisée au sein de l'Espace international du CEAAC à Strasbourg du 13 mars au 17 mai 2020.

◆ Modalités d'Accueil

Dans le cadre de cette résidence, l'artiste disposera d'une chambre privée dans un appartement meublé attenant au centre d'art du CEAAC à Strasbourg et bénéficiera d'un atelier également situé à Strasbourg.

L'atelier mis à disposition est situé dans l'enceinte du Bastion XIV (Ateliers d'artistes de la Ville de Strasbourg). L'atelier sera partagé avec un artiste en résidence en provenance de Stuttgart. L'artiste disposera d'un matériel de base sur place, pour toute autre demande de matériel spécifique, il sera recommandé de solliciter l'équipe du FRAC ou du CEAAC. L'appartement est tout équipé (internet, machine à laver) et proche de toutes commodités. Il bénéficiera d'un accompagnement logistique et humain par le FRAC et par le CEAAC.

Le FRAC Alsace prendra en charge :

- Les frais de repas (per diem) sur la base d'un forfait hebdomadaire (7 jours) de 175 (cent soixante-quinze) euros TTC
- Les frais de production artistique à hauteur maximum de 3000 (trois mille) euros TTC
- Droits d'exposition de 200 euros TTC
- Les frais de transport « territoire » nécessaire à l'artiste (train, véhicule, à définir en discussion avec l'artiste)
- Les frais liés à une publication/édition en fin de résidence
- Certains autres frais. Les détails seront communiqués à l'artiste sélectionné(e).*

**Prendre note que la tenue ou l'annulation de cette résidence est conditionnelle à l'obtention du financement prévu.*

L'artiste sélectionné(e) sera responsable de présenter une demande de bourse de déplacement au Conseil des arts et des lettres du Québec ou à LOJIQ (Les Offices jeunesse internationaux du Québec).

◆ Pour postuler

La date limite pour la réception des dossiers est le lundi 4 novembre 2019 à minuit (heure de Paris).

Le FRAC Alsace et Langage Plus recevront les dossiers exclusivement par voie électronique, les informations d'envoi du courriel faisant foi de l'heure et de la date. La sélection des artistes s'effectue par un comité des partenaires du pays hôte. L'artiste se verra confirmer sa sélection au plus tard le vendredi 15 novembre 2019.

Faites parvenir votre dossier avant le 04.11.2019 à minuit à

**anne-virginie.diez@frac-alsace.org
et programmation@langageplus.com**

**Avec comme objet du courriel :
RÉSIDENCE GRAND EST**

◆ Critères d'admissibilité

- Être un(e) artiste professionnel(le) en début de carrière reconnu(e) par ses pairs
- Être domicilié au Québec (citoyen canadien ou résident permanent)
- Avoir terminé ses études et développer une pratique artistique personnelle
- Séjourner impérativement à Strasbourg/en Alsace pendant toute la durée de la résidence (sans accompagnement familial)
- Se libérer de ses obligations professionnelles pour la durée du séjour

◆ Document requis

Votre dossier de 10 Mo maximum devra être entièrement transmis par courriel (les liens de téléchargement périssables ne seront pas acceptés). Votre dossier (format PDF) doit contenir les éléments suivants :

- Un dossier d'artiste avec curriculum vitae, démarche artistique, images et courts textes des projets précédents et œuvres réalisées
- Une description détaillée du projet de résidence (1 page)
- Un échéancier de travail pour les deux mois de résidence
- Un dossier de presse (facultatif) ou tout autre document pertinent

Un matériel visuel d'appui comprenant :

- De 10 à 20 images numériques
- Tout autre document audiovisuel

Pour des raisons de lourdeur de fichiers, nous acceptons les liens Vimeo (ou autre plateforme), inclus dans un des documents PDF, sans oublier les mots de passe d'accès lorsque nécessaire.

Veillez noter qu'il est de la responsabilité des artistes que les documents visuels et/ou sonores soient lisibles et compatibles avec les logiciels Mac.

◆ Liens utiles

frac.culture-alsace.org

ceaac.org

langageplus.com

